
LIEU - DATE : Fontenay-aux-Roses, le 31 août 2021

DESTINATAIRE(S) : *In fine*

N° DE FAX/RÉF : CEA/P-SAC/CCSIMN/21/469

NOMBRE DE PAGES : 4

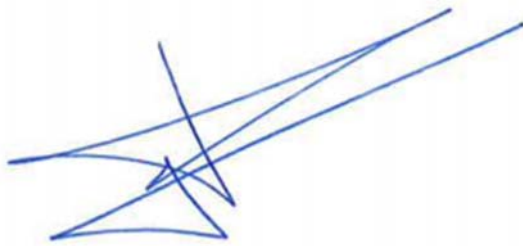
ÉMETTEUR : Le directeur du centre CEA/Paris-Saclay

TÉL. ÉMETTEUR : +33 (0) 1 69 08 77 89

Objet : Déclaration d'événement significatif

Je vous prie de trouver en annexe la déclaration d'un événement significatif relatif à la non réalisation en 2020 des CEP annuels des bouteilles extinctrices de CO₂ des chaînes blindées et boîtes à gants du bâtiment 18 de l'INB 165.

Un compte rendu vous sera transmis dès que possible.



Christian BAILLY
Directeur du CEA/Paris-Saclay

Destinataires :

M. le Préfet des Hauts-de-Seine	01 47 25 12 44
	01 47 25 21 21
M. le Sous-Préfet d'Antony	01 43 50 57 90
M. le Président de l'ASN	01 46 16 44 33
M. le Directeur Général de la Prévention des Risques	01 40 81 10 65
ASN/DTS	01 46 16 44 25
ASN/DEU	01 46 16 44 36
ASN/Division de Paris	01 71 28 46 02
ASN/Division d'Orléans	diffusion par courriel
ASN/DRC	diffusion par courriel
DRIEAT	diffusion par courriel
IRSN/PSN	01 58 35 79 73
IRSN/PSN-EXP/SSRD	diffusion par courriel
CLI FAR	01 47 29 41 70 (et diffusion par courriel)

Copies par courriel :

AG
 AGA
 CAB-AG
 HC (secrétariat)
 DSSN : P. YVON, O. KADOUCH, F. VAUFREY
 DSSN/SSGC
 DSSN/SSN
 DSSN/SPHE
 CCC
 IGN
 DCOM
 DRHRS (secrétariat)
 DJC
 DCEPI/CJ (secrétariat)
 P-SAC/DIR : J.-M. TAILLADE
 P-SAC/DSPS
 P-SAC/DSPS/SPRE
 P-SAC/DSPS/FLS FAR
 P-SAC/DSPS/SST FAR
 P-SAC/DSPS/UAI
 P-SAC/DSST
 P-SAC/CQSE
 P-SAC/UCRP
 CAB-AG/MOA A&D : V. GORGUES, C. RICHET
 DES/DIR
 DES/DDSS
 DES/DGCP : D. KIMMEL, F. BALANDREAU, F. CORDIER
 DES/EC
 DES/DDSD/DIR : C. OUDOT, S. LAVARENNE, D. CANAS
 DES/DDSD/UADF
 DES/DDSD/UADF/BQSE
 DES/DDSD/UADF/SEID
 DES/DDSD/DTPI/S3N
 CAD/DIR
 CAD/CSMN
 MAR/DIR
 MAR/CSNSQ
 GRE/DIR
 DAM/DIF
 DAM/VA
 DAM/CESTA
 CSE P-SAC
 CSSCT Fontenay-aux-Roses

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE DECLARATION D'EVENEMENT SIGNIFICATIF POUR UNE INB

DECLARATION D'UN EVENEMENT SIGNIFICATIF IMPLIQUANT LA SURETE, LA RADIOPROTECTION OU L'ENVIRONNEMENT (INB)		
Référence : P-SAC/CCSIMN/469 Indice : 0		
Description		
Site : CEA Paris-Saclay site de Fontenay-aux-Roses	INB : 165	Atelier/laboratoire /réacteur : Bâtiment 18
Etat de l'installation /atelier :	<input type="checkbox"/> en construction <input type="checkbox"/> en fonctionnement <input type="checkbox"/> en arrêt pour maintenance	<input type="checkbox"/> en CDE <input checked="" type="checkbox"/> en DEM <input type="checkbox"/> autre :
Activité de l'installation/atelier lors de l'événement :	<input checked="" type="checkbox"/> en exploitation normale <input type="checkbox"/> en intervention	<input type="checkbox"/> en maintenance <input type="checkbox"/> en essais
Date et heure de l'événement : 30 juin 2020	Date et heure de détection : le 20 avril 2021	
Libellé de l'événement : Non réalisation en 2020 des CEP des bouteilles extinctrices de CO ₂ des chaînes blindées et boîtes à gants du bâtiment 18 de l'INB 165		
L'événement est-il générique ? : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Si oui : site ou activité concernés :		
Domaines impactés et critère de déclaration correspondant :	<input checked="" type="checkbox"/> sûreté <input type="checkbox"/> radioprotection <input type="checkbox"/> environnement	critère : 3 critère : critère :
Analyse préliminaire		
Lors de l'inspection ASN sur le thème des « agressions externes » qui s'est déroulée le 19 avril 2021 à l'INB165, les inspecteurs ont demandé de présenter le dernier rapport de contrôle des bouteilles de CO ₂ situées en zone avant de la chaîne blindée Pétrus. Ce document n'a pu être présenté par l'installation le jour de l'inspection.		
A la suite de cette inspection, l'installation a procédé à la vérification de la validité des CEP de l'ensemble des bouteilles des systèmes d'extinction incendie présentes dans l'INB. Dans ce cadre, il a été constaté que les bouteilles extinctrices des quatre chaînes blindées (Pétrus, Pétronille 1, Pollux et Prolixe) ainsi que celles des boîtes à gants du laboratoire 38 et du local H030G du bâtiment 18 de l'INB 165 n'avaient pas fait l'objet de leur contrôle annuel en 2020. Ces contrôles sont prévus par les dispositions du chapitre 7 des RGSE. Le dépassement de la date de réalisation de ces contrôles constitue donc un écart au référentiel de sûreté de l'INB165.		
Il est à noter par ailleurs que les autres bouteilles extinctrices présentes dans l'INB ont fait l'objet de leurs CEP en 2020 et 2021, comme prévu au chapitre 7 des RGSE.		
Détection de l'événement :	<input type="checkbox"/> action automatique - alarmes <input checked="" type="checkbox"/> inspection externe (ASN...) <input type="checkbox"/> conduite - constat opérateur <input type="checkbox"/> fortuite - observation individuelle hors procédure <input type="checkbox"/> maintenance	<input type="checkbox"/> essais, contrôles <input type="checkbox"/> retour d'expérience <input type="checkbox"/> surveillance, inspection interne <input type="checkbox"/> réexamen, réévaluation de sûreté <input type="checkbox"/> autre :
Origines présumées de l'événement :	<input type="checkbox"/> causes techniques <input checked="" type="checkbox"/> causes humaines <input checked="" type="checkbox"/> causes organisationnelles	<input type="checkbox"/> agressions externes <input type="checkbox"/> autre :
Fonctions de sûreté impactées :	<input type="checkbox"/> criticité/réactivité <input type="checkbox"/> confinement <input type="checkbox"/> refroidissement	<input checked="" type="checkbox"/> fonctions supports <input type="checkbox"/> perte ou découverte de source radioactive
Conséquences sur les personnes : <input checked="" type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> évacuation sanitaire <input type="checkbox"/> blessure <input type="checkbox"/> contamination radiologique <input type="checkbox"/> contamination chimique <input type="checkbox"/> contamination microbiologique		

<u>Conséquences réelles :</u> Aucune. Les CEP réalisés le 23/06/2021 n'ont pas révélé de non-conformité au niveau des bouteilles extinctrices au CO ₂ concernées.		
<u>Conséquences potentielles :</u> Aucune. Suite aux changements d'agent extincteur réalisés en 2019, des mesures compensatoires avaient été mises en place (cf. la déclaration d'événement du 28/05/2019 réf. CEA/DRF/P-SAC/CCSIMN/19/278) : Tous les travaux par points chauds sont interdits dans les chaînes blindées. Tous les travaux susceptibles ou non d'induire un éventuel risque d'incendie sont soumis préalablement à l'autorisation explicite du chef d'installation avec la mise en place de poudre extinctrice dans chaque enceinte et la sensibilisation des opérateurs en cas d'activité dans la chaîne.		
<u>Mesures correctives immédiates :</u> Sans objet.		
<u>Actions entreprises pour éviter le renouvellement de l'événement :</u> A définir après l'analyse des défaillances et des actions inappropriées à l'origine de l'événement.		
<u>État final de l'installation et du matériel concerné :</u> Les extincteurs sont fonctionnels		
Proposition de classement de l'événement		
<input checked="" type="checkbox"/> Au titre de la sûreté	<input type="checkbox"/> Au titre de la radioprotection	
Classement de base proposé : 0	Classement de base proposé:	
Eléments de classement : Absence de conséquence réelle et potentielle significatives.....	Facteur supplémentaire éventuel :	
Facteur supplémentaire éventuel /		
Classement INES proposé : 0	Classement INES proposé :	
Communication externe		
Une communication externe est-elle envisagée sur cet événement ?	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Si oui : par qui ?	A qui ?	Quand ?
Responsable à contacter pour plus d'information		
Nom : DE CHALDEE D'ABBAS	Prénom : Michel	Fonction : Chef de la CCSIMN.....
Téléphone : 01 46 54 72 35	Télécopie : 01 46 54 93 39	Mel : michel.dechaldeedabbas@cea.fr
Validation par le Directeur d'établissement ou son représentant		
Nom : BAILLY	Prénom : Christian	Fonction : Directeur du CEA/Paris-Saclay
Signature : 